

Assainissement

La compétence de l'assainissement est gérée par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF).

Chaque habitant produit des eaux usées (en provenance des salles de bain, toilettes ou encore cuisines) tandis que les **eaux pluviales proviennent, elles, de la** pluie. Toutes sont collectées **par le réseau d'assainissement** de la ville puis traitées pour préserver l'environnement et la santé de tous. Jusqu'en 2014, la ville gérait la compétence de l'assainissement. Transmise d'abord à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF), **la compétence a été transférée à la [Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France \(CARPF\)](#).**

C'est donc à l'intercommunalité qu'il incombe d'entretenir le réseau d'assainissement villeparisien et de réaliser les travaux.

En 2016, la Direction des Services Techniques de la CARPF a commandé une « **étude diagnostic et de proposition pour l'exercice de la compétence assainissement** ». Cette mission a été confiée à un bureau d'études qui a réalisé un état des lieux de l'exercice de cette compétence sur l'ensemble du territoire. **En donnant la priorité aux 17 communes de Seine-et-Marne, dont Villeparisis**, la CARPF a élaboré une proposition de Programme Pluriannuel d'Investissement pour réaliser des travaux jusqu'en 2024 afin de mettre aux normes les systèmes d'assainissement des communes de Villeparisis, Mitry-Mory et Claye-Souilly.

L'assainissement en quelques définitions

RÉSEAU UNITAIRE : Composé d'une seule canalisation, le réseau unitaire (en jaune) reçoit à la fois les eaux usées domestiques (en provenance des cuisines, salles de bain, toilettes) et les eaux pluviales (issues de la pluie). Les eaux sales sont donc mêlées aux eaux de pluie.

RÉSEAU SÉPARATIF : Les canalisations des eaux usées (en rouge) sont séparées de celles collectant les eaux de pluie (en bleu).

BASSIN DE RÉTENTION D'EAUX PLUVIALES : Enterré (comme sous le parking de la place Henri Barbusse) ou à ciel ouvert (devant le centre de loisirs Berny), ce bassin permet de conserver les eaux de pluie pour ne pas saturer les canalisations en cas de fortes averses et ainsi limiter les risques d'inondation. Les eaux sont d'abord stockées puis reversées petit à petit dans le réseau d'assainissement.

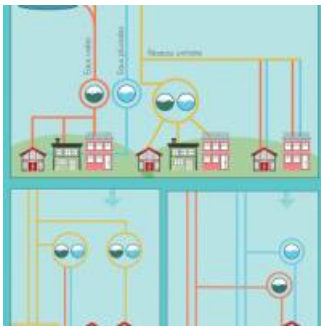
STATION D'ÉPURATION : Comme une grande machine à laver, la station d'épuration est une installation qui permet de traiter (nettoyer) les eaux, qu'elles soient usées ou pluviales, avant de les rejeter dans le milieu naturel. L'assainissement... Ça sert à quoi ? Comment ça marche ?

La première mission du réseau d'assainissement est de collecter les eaux usées domestiques et les eaux pluviales.

Composé de plusieurs canalisations souterraines reliées entre elles, ce réseau achemine les eaux de l'habitation jusqu'à la station d'épuration. Les eaux sales sont ensuite dépolluées et traitées afin de préserver l'environnement.

Il existe deux sortes de réseaux : séparatif et unitaire. Le réseau séparatif différencie les eaux usées et les eaux pluviales (collectées de manière séparée). Le réseau unitaire mélange les eaux usées et les eaux pluviales. **Parfois, les logements possèdent des canalisations séparées alors que leurs eaux sont reversées sans distinction dans un réseau unitaire dans leur rue**. Celui-ci respecte moins l'environnement et peut perturber le fonctionnement de la station d'épuration. Ainsi, **la ville souhaiterait que les réseaux unitaires existant encore dans certaines rues fassent l'objet de travaux afin de devenir des réseaux séparatifs**.

Villeparisis s'est engagée, il y a plus de 30 ans, dans un processus visant à mettre l'ensemble du réseau en séparatif. Il reste encore une grande partie du réseau en unitaire.



Contact

Vous pouvez joindre les services de la CARPF au 01 60 03 60 87.
[Pour en savoir plus, rendez-vous sur leur site internet.](#)